

## Commune de CHAMPILLON

Séance du 15 septembre 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à la délibération 2025-21) ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2025-24 : PROJET DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « HAIES ET VERGERS »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Madame Marie-Madeleine ADAM, adjointe en charge du fleurissement et de l'environnement, propose d'aménager une partie de l'ancien terrain de football sous la forme d'un verger.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Haies et Vergers » du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, permettant de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 70 % du montant HT du devis retenu.

Monsieur le Maire précise que le projet envisagé prévoit :

- La plantation d'arbres fruitiers et d'autres essences sur une partie de l'ancien terrain de football.
- La conservation d'une zone de jeux pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'aménager une partie de l'ancien terrain de football en verger, tout en maintenant une zone de jeu suffisante.
- Autorise Monsieur le Maire à choisir et signer le devis retenu parmi ceux reçus pour la mise en œuvre du projet.
- Décide de déposer une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre de l'appel à projets « Haies et Vergers ».
- Autorise Monsieur le Maire à remplir et signer tous les documents nécessaires à la candidature et à l'obtention de la subvention.

- Précise qu'une réunion sera organisée pour finaliser le plan et d... avec une commission d'élus.

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025  
ID : 051-215101114-20250915-2025\_24-DE

déterminer les aménagements



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN